Modélisation des équivalences fonctionnelles

Manuela Mihaescu
Université Babeş-Bolyai, Cluj-Napoca
manuela_mihaescu@yahoo.com

Synergies *Roumanie* n° 7 - 2012 pp. 217-227

Résumé : L'article présente l'analyse succincte d'une proposition d'approximation terminologique dans un domaine spécialisé, en l'occurrence celui des collectivités locales. L'analyse est suivie par la description d'un logiciel qui donne l'équivalence fonctionnelle d'un terme dans une autre langue, par l'utilisation d'une structure hiérarchique des descripteurs communs. Á partir de ce logiciel destiné aux collectivités locales et á l'administration, l'auteure propose un possible modèle d'identification des équivalences fonctionnelles qui, une fois complétées suite à un processus d'extension et de particularisation détaillée, pourront être adaptées à d'autres domaines spécialisés.

Mots-clés : équivalence fonctionnelle, schéma conceptuel, collectivités locales

Modelling Functional Equivalences

Abstract: Our paper briefly presents a proposition of terminological approximation in the specialized field of local authorities. Our analysis is followed by an overview of software which provides the functional equivalence of a term in another language using a hierarchical structure of common descriptors. Starting from this software, the author suggest a possible model for the identification of those functional equivalences which could be adapted to other specialized fields after they are completed during a process of extension and detailed particularization.

Keywords: functional equivalence, conceptual scheme, local authorities

1. Introduction

L'interaction toujours plus intense et diversifiée des cultures les plus diverses amène au premier plan de l'acte de la traduction les nouvelles technologies qui assistent ce processus. À la différence des méthodes traditionnelles, les nouveaux savoir-faire portent l'empreinte du dynamisme, du fonctionnalisme, de l'efficacité et surtout d'une forte *tendance à la précision*. Ainsi, les terminologies gagnent-elles de plus en plus de terrain sur l'espace de la traduction, réussissant à s'imposer par le besoin de trouver des équivalences de plus en plus raffinées et proches des termes dans des contextes et situations multiples. En fait, trouver de telles *équivalences fonctionnelles* dans différents

BDD-A2357 © 2012 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.216 (2026-01-14 03:37:11 UTC)

domaines et langues ne fait que faciliter l'accès au caractère universel de l'information au profit d'un public de plus en plus large.

Il y a d'ailleurs plusieurs facteurs qui viennent à l'appui de cet effort. On peut invoquer d'abord l'ampleur que prennent la mondialisation ou, alors, la localisation, ce qui stimule l'intérêt et la préoccupation pour les caractéristiques / spécifications techniques ou pour la terminologie d'un domaine. Il y a ensuite la disponibilité des ressources existantes, l'accès à une documentation de première main ce qui permet la recherche documentaire ainsi que la sélection et la contextualisation des termes. On ne manquera pas non plus de rappeler l'influence du processus de normalisation, étant donné les préoccupations visibles pour la mise en place des cadres unitaires de manifestation et d'approche, ce qui rend plus aisées, d'une certaine manière, la définition et la spécification des termes et de leur action.

En ce sens, dans le domaine de la terminologie, un nombre important de normes portant sur les principes, l'organisation, la méthodologie et l'analyse au niveau conceptuel ou au niveau du terme sont déjà systématisées et utilisées. En voici quelques-unes : ISO 704:2009, *Terminology work - Principles and methods*; ISO 860:2007, *Terminology work - Harmonization of concepts and terms;* ISO 1087-1:2000, *Terminology work - Vocabulary - Part 1: Theory and application*; ISO 10241-1:2011, *Terminological entries in standards - Part 1: General requirements and examples of presentation*; ISO 10241-2:2012, *Terminological entries in standards - Part 2: Adoption of standardized terminological entries*. De même, pour ce qui est de la pratique terminologique proprement-dite, l'utilisation courante et efficace des outils informatiques est devenue indispensable. Pour le respect des exigences de l'élaboration des dictionnaires, des glossaires ou des vocabulaires de spécialité, les activités qui visent la définition et la collecte des termes et des concepts d'un domaine, l'échange nécessaire de données, l'intégration de divers outils de traitement du langage ou le travail dans la traduction assistée, nécessitent, de toute évidence, un travail terminologique adapté. Bon nombre des normes ISO visent d'ailleurs à réglementer les principes d'application de l'informatique à la terminologie : *Computer applications in terminology*: ISO 12200:1999, *Computer applications in terminology - Machine-readable terminology interchange format (MARTIF) - Negotiated interchange*, ISO 12620:2009, *Terminology and other language and content resources - Specification of data categories and management of a Data Category Registry for language resources*.

Selon ces normes, dans la détermination de la terminologie d'un domaine il y a quelques étapes importantes à parcourir, qui mettent en évidence l'orientation conceptuelle : la délimitation du champ terminologique, le traitement des concepts de base et la modalité de représentation de ceux-ci dans un système, la recherche, l'identification et la formulation des définitions appropriées (de sorte que tout concept traité acquière un sens précis dans le système), l'élaboration d'une liste, la sélection des termes et l'affinage de celle-ci.

Un élément clé de ce travail terminologique est le souci de clarifier les concepts et les termes utilisés par une désignation unique, une relation fixe, univoque,

BDD-A2357 © 2012 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.216 (2026-01-14 03:37:11 UTC)

entre le concept et le terme dans un contexte particulier. Conformément aux normes terminologiques ISO 1087-1 et 704 : 2009, les concepts sont considérés comme des « représentations mentales des objets dans un contexte ou domaine spécialisé », le terme étant – selon la même norme – une désignation (« a verbal designation ») d'un concept dans un domaine de spécialité. Ainsi, le terme, ou plus précisément une unité terminologique, devrait-il couvrir un seul concept pour un domaine particulier et un concept devrait être désigné par un seul terme simple ou composé (ou unité terminologique). En réalité, il y a, même dans le cas des langages de spécialité, des situations de synonymie, une « synonymie contrôlée » ou des degrés différents de synonymie (Cabré, 2003). L'élaboration des normes dans le travail terminologique essaie d'éviter autant que possible ces situations et d'utiliser un « langage unique pour la Communication Scientifique et Technique » (Cabré, 2003 : 167 citant Wüster).

Or, même si ces normes indiquent la marche à suivre pour la mise en place des banques de données terminologiques ou bases de données, dans la pratique, l'indentification des concepts désignés, la sélection et, surtout, la validation de l'utilisation des termes pour des situations particulières restent une tâche assez difficile surtout si nous parlons d'une terminologie propre à un domaine. Si dans certaines situations où les délimitations sont assez claires (comme c'est le cas des domaines ultraspécialisés), la terminologie est relativement mieux définie par un nombre de termes strictement univoques, il n'en est pas de même pour les domaines plus « larges », interdisciplinaires, où les difficultés liées à *l'identification des concepts/termes* et surtout à la *délimitation du domaine*, *à l'aire de manifestation d'un terme, à la sélection des concepts clés communs ou empruntés*, posent souvent des problèmes majeurs. En outre, si l'on cherche un équivalent dans une autre langue, dans le cas de la traduction linguistique d'un terme, il se pourrait qu'il n'y ait pas d'équivalence fonctionnelle *réelle* (ou il se pourrait que le pourcentage d'équivalence y soit encore faible) suite à l'« écart sémantique » *propre au domaine*, écart important dans le cas des domaines techniques spécifiques régis par des législations distinctes ou caractérisés par des contextes culturels, situations ou réalités différents. Dans ce cas, l'orientation conceptuelle du domaine, c'est-à-dire partir d'un concept et trouver des désignations dans diverses langues peut s'avérer, dans certains cas, incomplète et inexacte, car elle reflète essentiellement l'équivalence linguistique. Et entre la réalité linguistique et celle physique (structurelle) il y a, on sait bien, des disparités parfois notables.

2. Le concept et le schéma conceptuel pour un domaine donné

Les concepts sont définis généralement comme des constructions mentales qui servent à structurer la réalité, classant et organisant les objets, les phénomènes, les actions (Sager, 1990). Ils peuvent être considérés comme des « unités de connaissances » s'ils sont associés, mis en relation sous la forme de systèmes qui reflètent le savoir dans un domaine. Mais les mêmes concepts peuvent changer, en raison de leurs caractéristiques, d'un domaine à l'autre, d'une langue à l'autre, d'une culture à l'autre, d'une réalité à une autre. Dans le cas des disciplines relativement nouvelles, il arrive souvent que les concepts soient empruntés et utilisés parfois avec un sens légèrement différent, voire

BDD-A2357 © 2012 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.216 (2026-01-14 03:37:11 UTC)

avec des désignations différentes. Il y a bien des cas où les concepts d'un seul et même domaine peuvent être inclus dans plusieurs catégories. Or, l'utilisation de termes ambigus, avec des connotations différentes pour des contextes différents et l'utilisation d'une terminologie imprécise, surtout dans le cas des domaines spécialisés, peuvent engendrer de réelles difficultés dans le processus de la traduction, comme dans ceux de la compréhension et de la communication.

Les systèmes conceptuels peuvent être représentés et organisés dans des schémas conceptuels de plusieurs manières en fonction de certains critères relatifs au domaine de spécialité et surtout en fonction de l'objectif du travail. Et, si l'on prend le critère fonctionnel, on est obligé de se poser des questions sur le type d'utilisateurs des données et sur les utilisations qu'ils entendent faire des savoirs.

Un schéma conceptuel est défini comme « l'abstraction d'une partie du monde réel » ; il s'ensuit qu'à travers lui on peut décrire les éléments en présence et les liens entre eux. Ainsi, dans un domaine spécialisé, par le développement d'un cadre conceptuel, on tente d'englober les connaissances du domaine en définissant les entités (objets, actions, etc.) et les liens qui s'établissent entre celles-ci : les concepts de base qui se réfèrent à l'organisation du domaine ou à sa structure fonctionnelle et organisationnelle, le rôle et les propriétés du domaine, les relations à l'intérieur du domaine ainsi que les fonctions impliquées dans un tel agencement. Par ailleurs, dans les cas d'une spécificité institutionnelle, nationale, où les particularités sont plutôt la règle, les définitions doivent tenir compte autant que possible de ce système national, du mode d'organisation, du type d'approche propre à chaque pays, ce qui souligne l'importance de la définition précise et claire de chaque concept.

Tout concept peut être décrit par un ensemble d'attributs et de valeurs appelés caractéristiques qui le particularisent (« une unité de connaissance créée par une combinaison unique de caractéristiques ». Voir aussi ISO 10241:1992 et ISO 10241:2011). Mais il y a une difficulté majeure signalée d'ailleurs par nombre d'auteurs consacrés et c'est précisément les « description et caractérisation » des concepts et des termes propres à un domaine dont on essaie d'identifier les caractéristiques, les attributs, les *valeurs uniques d'identification*. Si cela pouvait être réalisé, un concept pourrait être rapidement reconnu et rendu dans différentes langues et l'ajout de ces caractéristiques permettrait d'en trouver l'équivalent fonctionnel (ou proche) qui correspondrait aussi à une réalité situationnelle et non seulement à l'équivalence linguistique proposée par le dictionnaire. C'est aussi le principe que nous avons pris en compte lors de la réalisation du logiciel que nous allons présenter dans ce qui suit.

Lors de la conception du modèle et afin de trouver un équivalent fonctionnel réel dans certaines langues, cultures ou pays, nous sommes partie de l'idée des schémas conceptuels visant un domaine précis, schémas élaborés pour différents pays, langues ou contextes ; par la superposition de ces schémas nous avons pensé pouvoir déboucher, du point de vue théorique, mais aussi du point de vue pratique, sur des équivalents fonctionnels proches (ou les plus

BDD-A2357 © 2012 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.216 (2026-01-14 03:37:11 UTC)

proches). Bien sûr, le degré de chevauchement présente des différences d'un pays à l'autre, d'une législation à une autre, comme d'une réalité à une autre. Mais, tout en mettant en évidence les similitudes et les différences qui existent entre les terminologies consacrées, nous pouvons établir avec beaucoup plus de précision l'équivalent fonctionnel, pas nécessairement sémantique, d'un terme appartenant à un domaine particulier. Par ailleurs, la souplesse du modèle permet aussi une capacité d'adaptation à des situations, législations ou contextes divers.

La particularité du logiciel que nous présentons tient au principe différent qui le sous-tend. Il n'a pas, en tant que point de départ, une base de données conceptuelle dont les équivalents soient obtenus en cherchant les désignations dans une autre langue. Dans notre cas, l'équivalent fonctionnel d'un terme est le résultat d'un « calcul » de développement, de la comparaison de l'ensemble des caractéristiques établies pour un terme. Plus exactement, afin d'obtenir les équivalences, nous avons utilisé une structure hiérarchique à trois niveaux, des descripteurs communs pour l'administration de chaque pays, par l'intermédiaire de laquelle chaque terme a été décrit. Par la superposition de ces descripteurs nous avons obtenu l'équivalent fonctionnel du terme par ordre régressif.

Le classement dans le schéma d'attributs ou caractéristiques sur lequel repose la procédure d'équivalence fonctionnelle a été réalisé par une méthode empirique, mais ce classement bénéficie en même temps d'une ample recherche documentaire de spécialité sur le terrain, l'objectif de celle-ci étant de vérifier le « contenu fonctionnel » d'un terme et que l'équivalent indique vraiment la couverture réelle du terme spécifique en passant d'une langue à une autre, d'un pays à un autre, ou d'une culture à une autre.

Ainsi, même là où, pour certains termes, l'équivalence linguistique est reconnue, comme c'est bien le cas du français *circonscription électorale* (par exemple) traduit en roumain par *circumscripție electorală,* l'équivalent obtenu à l'aide du logiciel (en prenant en compte les descripteurs du système français et ceux du système roumain) ne s'élève qu'à environ 80%, les différences résultant de la manière de définir les limites et le statut spécial de cette forme d'organisation dans les deux pays.

3. La base de données COLLOC

Le projet du logiciel COLLOC a été conçu à partir de l'idée d'une possible « superposition » des systèmes administratifs de trois pays : la Roumanie, la France et l'Irlande, dans le but d'y identifier et de mettre en évidence les similitudes ou les différences qui existent entre les termes courants concernant la typologie et les attributions des fonctions administratives ou les caractéristiques de l'acte administratif.

Le domaine de l'administration publique, et particulièrement celui des collectivités locales, étant soumis à un processus de transformation permanent et d'adaptation, présente un intérêt croissant ces dernières années, suite, d'une part, à l'importance accrue dont jouit la collectivité dans l'État grâce

BDD-A2357 © 2012 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.216 (2026-01-14 03:37:11 UTC)

à un processus de décentralisation, et de l'autre, en raison de la tendance à l'harmonisation administrative au sein de l'Union Européenne. Ainsi, dans le cas des trois pays choisis pour faire l'objet de notre recherche, la situation présente des similitudes au niveau de l'organisation administrative et donc des termes utilisés (pour la Roumanie et la France), alors que pour l'Irlande[1], le concept même de communauté était différent à l'époque à cause du système très centralisé à l'époque (système qui subit actuellement un processus global de décentralisation) et à cause du fait que pendant la période considérée (1997-2000[2]), le rôle dont jouissaient les collectivités était encore plutôt représentatif.

Le problème principal qui se posait résultait donc du nombre réduit de termes représentatifs utilisés pour définir les collectivités locales irlandaises ; en outre, dans le cas d'une traduction linguistique d'un terme, l'équivalence fonctionnelle peut manquer (ou le pourcentage équivalent être très faible) suite à l'« écart sémantique » propre à la collectivité locale irlandaise.

Dans le cas des trois pays nous avons tenté de mettre au point un système qui soit à même d'appréhender le concept de communauté, l'organisation administrative, le rôle dont jouissent les collectivités locales et les caractéristiques qu'elles présentent, ainsi que les relations entre celles-ci et les fonctions qu'implique une telle organisation.

Á partir du schéma conceptuel général concernant la collectivité locale qui repose sur une « superposition » des schémas administratifs des trois pays, nous avons produit un autre, plus restreint qui se réfère aux catégories suivantes : le *type ou* la *structure physique de la collectivité* ; le *mode d'organisation* qui comprend la structure fonctionnelle et l'organisation ; les *acteurs, le personnel impliqué* ; les *documents et actions* de la collectivité.

En fonction de l'exactitude de la description, on aboutit à l'équivalent proche, voire le plus proche. Ceci est réalisé par un travail qui tente d'éliminer, lors du choix des descripteurs, toute ambiguïté qui pourrait exister par rapport à certains d'entre eux, et par une sélection qui permet à ces descripteurs d'exprimer la même chose pour des pays différents.

La collecte, la sélection et la définition des concepts et des termes ont été faites dans les langues appropriées aux réalités spécifiques des pays et à partir des sources spécialisées, des lois en vigueur et particulièrement à l'aide des entretiens complémentaires menés avec du personnel spécialisé, ancré dans la « réalité immédiate » du monde administratif et parfaitement au courant de son mode de fonctionnement. En plus de sa propre définition, chaque terme a été accompagné d'une brève description de son importance et de son rôle dans le domaine respectif.

Dans le schéma conceptuel, un premier critère d'organisation, par lequel est réalisée d'ailleurs la première caractérisation, est l'appartenance du terme à l'une des catégories de base, à savoir : *le territoire* comme lieu d'exercice de la collectivité et support physique de celle-ci, *les institutions*, *les*

BDD-A2357 © 2012 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.216 (2026-01-14 03:37:11 UTC)

autorités comme formes d'organisation fonctionnelle, le *personnel impliqué* et les documents/actions administratives. En d'autres termes, à travers ces catégories nous avons obtenu une première propriété fondamentale des termes classés, une première équivalence, et une première délimitation de l'aire de recherche. Les quatre catégories sont définies, à leur tour, par leurs propres descripteurs. Par exemple, le *Territoire* a comme descripteurs : *niveau* (unité territoriale, division, élément constitutif de l'unité, groupement d'unités, etc.), *limites établies* (par la loi, par convention, etc.), *personnalité juridique*, *statut spécial*, *ressources propres*, *patrimoine*, contrôle, etc. Á son tour, la *Structure administrative* est décrite par la *forme* qui peut être autorité, institution, organisme d'État spécialisé, structure administrative, etc., le *mode de mise en place* au niveau local et national, le *caractère*, le *fonctionnement*, la *compétence, les ressources, le type de contrôle, le type de rapport*, etc. La même chose pour le *Personnel administratif* (position, emploi, salarisation, éducation, responsabilité, etc.) et les *Documents/opérations administratives* : *émetteur, émission, forme, objet*, etc.

Ainsi, dans une structure arborescente (hiérarchie de généralisation), chaque catégorie a été divisée en sous-catégories qui sont en fait des descriptions des principales catégories, que nous avons appelées « catégorie, respectivement sous-catégorie » et « attributs » pour les caractéristiques de ces catégories. Cette description peut révéler progressivement la structure hiérarchique des catégories et peut aussi mettre en évidence l'effort pour définir chaque terme le plus précisément possible. L'ensemble de caractéristiques choisies pour chaque catégorie constitue une plage de valeurs, le même domaine permettant la dérivation d'autres attributs qui héritent des propriétés de celui-ci.

Nous avons utilisé le modèle des données strictement typées où chaque donnée est censée appartenir à une catégorie. Les termes qui n'ont été mentionnés dans aucune de ces catégories ont été classées dans une catégorie spéciale intitulée « *Autres catégories* » ou ont été éliminés ne pouvant être traités à partir de ce modèle (par exemple, les termes conceptuels).

Pour une plus juste correspondance des termes, donc pour souligner le poids de certains attributs et leur importance dans la traduction, à chaque catégorie et sous-catégorie nous avons attribué un niveau de pertinence sur une échelle de 1 à 5 qui renforce (ou non) la signification de l'attribut sélectionné. Par exemple, dans le cas de la catégorie 1, les attributs correspondant à la sous-catégorie « niveau » n'ont pas la même importance que la sous-catégorie des attributs de « ressources propres » ou « patrimoine ». Ce degré de pertinence intervient dans le calcul de la formule d'équivalence.

Ainsi, pour le cas de la première catégorie de termes dénommée « territoire » ou « formes de collectivités » nous avons obtenu la structure :

BDD-A2357 © 2012 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.216 (2026-01-14 03:37:11 UTC)

Catégorie	Sous-catégorie / relevance	attribut
Territoire 1	Niveau / 5	unité territoriale - a_1
		sous-unité - a_2
		sous-division – a_3
		élément constitutif de l'unité – a_4
		groupement d'unités – a_5
	Limites établies / 4	loi – a_6
		convention – a_7
		référendum – a_8
	Personnalité juridique / 3	oui – a_9
		non – a_{10}
	…	…
	Ressources propres / 2	sans - a_{22}
		taxe - a_{23}
		impôts - a_{24}
	…	…

Ce schéma des catégories, des sous-catégories et des attributs correspondants est commun aux trois pays et il est traduit en trois langues : roumain, français et anglais (pour l'Irlande). La description d'un terme ou d'un syntagme signifie qu'il « passe » sur la liste, qu'il reçoit des attributs appropriés, ce qui permet sa particularisation dans le contexte, offrant aussi le taux d'équivalence.

Pour ce qui est de la partie de l'application du logiciel, les bases de données sous forme de tableaux contiennent des informations portant sur les termes, les attributs, les catégories, les sous-catégories. Par exemple, il y a une base *Termes,* où chaque terme garde sa définition et une brève description, mais aussi la description par les attributs correspondants marqués (par exemple, a_2, a_4, a_{67}, a_{106}). La base *Catégorie* contient des informations sur les domaines relevant de chaque catégorie, traduites en français et en anglais et fournissant aussi le score attribué à chaque domaine. La base *Attributs*, mise en relation avec *Termes* par le champ *Catégorie* et avec *Domaine* par le champ *Domaine* contient les attributs, leur traduction, et la démarcation pour la sélection de ceux-ci.

Par sa description, un terme cumule un nombre d'attributs. Chaque attribut reçoit également le score dans sa propre sous-catégorie. Trouver l'équivalent fonctionnel d'un terme dans une autre langue (ou traduction) signifie identifier un terme de la langue respective dont le nombre d'attributs communs soit maximal, le tout étant exprimé en pourcentage afin de mieux refléter le degré de chevauchement. L'équivalence fonctionnelle est obtenue strictement dans la même catégorie, ceci représentant une contrainte du logiciel. Par conséquent, si le nombre de termes dans une catégorie augmente, la possibilité de trouver des équivalents, et des plus proches, augmente aussi. Dans le cas des termes de la catégorie spéciale « Autres catégories », la traduction est donnée par le dictionnaire.

Les différences assez grandes entre l'organisation territoriale en France et en Roumanie, d'une part, et en Irlande de l'autre, entraînent une généralisation

BDD-A2357 © 2012 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.216 (2026-01-14 03:37:11 UTC)

relativement importante du schéma des descripteurs. Mais plus les similitudes structurelles sont nombreuses, plus la précision de la traduction est envisageable.

Si nous prenons en compte l'exemple du terme *département*, pour le français, alors sa description veut dire :

département *France*	Niveau	unité territoriale groupement d'unités
	limites établies	loi
	personnalité juridique	oui
	statut spécial	sans
	administration	autorités locales élues collectives, unipersonnelles
	ressources propres	taxes, impôts
	Patrimoine	propriété
	Contrôle	État, direct de légalité, administratif a posteriori

Les équivalences fonctionnelles obtenues (en pourcentages significatifs) sont : pour la Roumanie *Județ* – 95%, *Municipiu reședință de județ* – 85%, *Oraș* – 80% ; pour l'Irlande *County* – 84%, *County Borough* – 55%, *Borough* – 45%. Les pourcentages décroissants indiquent les termes (équivalences) les plus proches du point de vue de la superposition des attributs communs. En vérifiant les descriptions données avec les termes correspondants pour la Roumanie ou pour l'Irlande nous obtenons les similitudes et les écarts (marqués en italiques).

atribut	*Județ* *România*	*County* *Irlanda*
nivel	unitate teritorială *grupare de unități*	unitate teritorială
limite stabilite	Lege	lege
personalitate juridică	Da	da
statut special	sediul autorităților coordonatoare	sediul autorităților coordonatoare
administrare	autorități locale alese colective, *unipersonale*	autorități locale alese colective
resurse proprii	taxe, impozite	taxe, impozite
patrimoniu	Proprietate	proprietate
control	stat, *indirect* *legalitate* a posteriori	stat, *direct* *legalitate, administrativ* a priori

Nous précisons que le logiciel, qui ne disposait pas d'une documentation très riche à l'origine (étant donné qu'à l'époque de sa réalisation il n'y avait pas encore de spécifications claires pour le rôle des collectivités locales en Roumanie et en Irlande), ne pouvait reposer sur une base fournie par un schéma conceptuel commun très détaillé. De ce fait, pour les équivalences obtenues l'affinage de la description n'était pas encore très poussé.

BDD-A2357 © 2012 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.216 (2026-01-14 03:37:11 UTC)

4. Un possible modèle conceptuel pour l'équivalence fonctionnelle

Dans un schéma généralisé, ce modèle peut être représenté comme suit :

si T désigne l'ensemble des termes (dans le domaine), et 1, 2, 3, ... n désignent le nombre de catégories (et sous-catégories) possibles définies, avec l'ensemble de leurs attributs A (a_1, a_2, a_3, ...a_n) ; a_1 = (a_{11}+a_{12}+a_{13} ...+a_{1n}) ... et compte tenu des conditions :

$t_{11} \in T_1 \notin T_2, T_3, \ldots T_n$, t_{11} étant un terme de la catégorie 1

$$t_{1n} \xrightarrow{unic} a_{1\ldots n}$$

$T_1 \not\subset T_2, T_3, \ldots T_n$

alors la description d'un terme se définit ainsi :

$$t \xrightarrow{def} (a_1 + a_2 + \ldots + a_n)$$

Plus les écarts au niveau de l'organisation et de la structure entre les pays sont grands, plus la généralisation du schéma et de la structure des descripteurs sera étendue. Toutefois, s'il y a des rapprochements importants entre les structures des domaines de divers pays, le degré d'équivalence s'accroît grâce à l'affinage des listes de descripteurs, ce qui le rendra d'autant plus précis et fiable. En ce qui concerne le modèle de base de données, le modèle relationnel est préférable pour sa souplesse qui lui permet une grande adaptation, mais aussi pour la facilité de la définition et l'extension à de nouvelles relations fondées sur les relations existantes.

Conclusions

Le logiciel COLLOC a été conçu pour le domaine spécifique des collectivités locales, ayant comme point de départ l'idée de la « superposition » possible des systèmes administratifs des trois pays dans le but d'en identifier et marquer les similitudes, les rapprochements et les écarts qui existent au niveau des termes consacrés, à savoir la typologie et les attributions des fonctions administratives ou les caractéristiques de l'acte administratif.

Á présent, la base de données est en cours de développement. Elle sera actualisée et le schéma des descripteurs sera élargi et modifié conformément aux nouvelles législations. Le logiciel sera adapté par l'extension des propriétés et par l'introduction des caractéristiques correspondant aux normes terminologiques. L'extension, l'achèvement et l'affinage de la structure des descripteurs rendront l'obtention des équivalences considérablement plus claire et lui prêteront un plus d'exactitude et de pertinence.

Même si COLLOC ne constitue qu'une première tentative d'approximation de la terminologie d'un domaine, l'avantage du logiciel est celui d'offrir une source d'informations utile sur la terminologie concernant les collectivités locales et, par la caractérisation du chaque terme, sur leur structure et leur mode de fonctionnement dans un pays. Il peut servir aux étudiants qui sont intéressés par le domaine de l'administration publique et aussi il peut servir comme un repère pour l'étude comparative des systèmes nationaux de l'administration locale, en vue d'une harmonisation législative européenne.

BDD-A2357 © 2012 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.216 (2026-01-14 03:37:11 UTC)

Références bibliographiques

Cabre, M., T. 2003. « Theories of terminology. Their description, prescription and explanation ». *Terminology. International Journal of Theoretical and Applied Issues in Specialized Communication*, 9:2 (2003). John Benjamins Publishing Company, pp. 163–199.

Chubb, B. 1992. *The government and politics of Ireland*. Third edition, London: Longman.

Dollinger, R. 1998. *Baze de date și gestiunea tranzacțiilor*. Cluj-Napoca: Editura Albastră.

Mihăescu, M., J.-P., Hingamp. 2001. COLLOC, *Echivalențe funcționale ale termenilor uzuali specifici colectivităților locale din România, Franța, Irlanda*. Cluj-Napoca: Editura Presa Universitară Clujeană.

Moreau, J. 1995. *Administration régionale, départementale et municipale.*, 11e édition, Paris : Ed. Dalloz.

Sager, C., J. 1990. *A Practical Course in Terminology Processing*. Manchester: John Benjamin Publishing.

Notes

[1] „[...] Dans la plupart des pays européens les pouvoirs publics ont un statut constitutionnel et des compétences générales ; en d'autres termes, ils peuvent récupérer toute activité non interdite par la loi, ou affectée à une autre autorité. En Irlande, continuant la tradition des autorités locales britanniques les autorités locales ne jouissent pas d'un statut constitutionnel étant des organismes dont le statut est dépourvu de pouvoir propre [...]" (Chubb, 1992:267).

[2] Nous précisons qu'à présent, le logiciel et la base de données sont en train de subir un ample processus de développement qui consiste en une mise à jour qui respecte les dernières évolutions des législations concernées et une adaptation aux normes terminologiques. De ce fait, les références et les exemples relèvent encore de la forme initiale du logiciel et les équivalences obtenues portent sur les législations en vigueur à la date de la création de COLLOC.

BDD-A2357 © 2012 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.216 (2026-01-14 03:37:11 UTC)